



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

trafic

Question écrite n° 65577

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'intérieur sur la politique du Gouvernement en matière de prévention dans le cadre de la lutte contre la drogue, et plus particulièrement quant à l'arrivée sur le territoire français de nouvelles substances illicites et dangereuses. En effet, il y a quelques semaines, les services de la police suisse ont découvert une cargaison importante d'une nouvelle drogue importée de Thaïlande, appelée le thaï. Il apparaît que sa consommation entraînerait des conséquences encore plus néfastes sur la santé des consommateurs que les produits actuellement connus et identifiés. C'est pourquoi il lui demande s'il a des informations plus précises sur cette nouvelle drogue, si sa présence a été vérifiée en France et quels seront les moyens de son éradication ou de sa non-propagation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'Intérieur sur la saisie, en Suisse, d'une nouvelle drogue importée de Thaïlande dénommée « Thaï », et demande des informations sur ce produit, sa présence sur notre territoire et les moyens d'y parer. La drogue thaïlandaise dont il fait état, dénommée en fait « ya-ba » (remède de cheval), est apparue au milieu des années 90. Il s'agit d'une méthanfétamine diffusée sous forme de comprimés ou de cristaux ingérables ou fumables. Les usagers recherchent, dans la consommation de ce produit, un effet euphorisant ainsi qu'une sensation d'énergie ou d'excitation. C'est un stimulant du système nerveux central en même temps qu'un puissant tonique physique et sexuel. La consommation de ce produit, notamment lorsqu'elle est répétée, comporte des risques assez élevés : une dépendance physique s'installe rapidement mais, surtout, elle entraîne une toxicité neuronale (dont on ne sait actuellement si elle est réversible), de graves troubles du sommeil, un effondrement physique et des altérations psychiques graves accompagnés de bouffées dépressives, de psychoses et de paranoïas. Les quantités les plus importantes de méthanfétamine sont fabriquées en Asie du Sud-Est, principalement au Myanmar et aux confins de la frontière nord de la Thaïlande. L'ethnie Wa est la plus souvent mise en cause. Elle est organisée de façon quasi militaire et échappe depuis de nombreuses années au contrôle des autorités de Rangoon. Dans le passé, elle était également (et reste pour une large part) à l'origine de la fabrication d'héroïne, mais il semble que la production de méthanfétamine s'avère encore plus rentable. Un immense marché s'est en effet ouvert dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Les produits chimiques servant à cette fabrication semblent, pour une part, provenir de Chine. Au cours de l'année 2000, les services de police thaïlandais ont saisi 2 millions de cachets mais la production annuelle en est estimée à environ 700 millions. Les Etats-Unis et l'Europe sont encore peu touchés par ce trafic. Parmi quelques saisies peu significatives en Allemagne et aux Pays-Bas, on peut retenir, en 2001, une saisie importante en Suisse, à Zurich, de 100 000 comprimés qui alimentaient la clientèle et le personnel des salons de massage de la ville. A ce jour, aucune saisie n'a été réalisée sur le territoire national. Toutefois, les potentialités d'offre de cette drogue sont élevées et les prix de production et de revente sont bas. Il y a donc lieu de craindre que la méthanfétamine entre en concurrence avec le marché de l'ecstasy (produite au Pays-Bas), actuellement dominant. Elle produit des effets proches de celle-ci mais de façon plus accentuée. Une clientèle existe, notamment celle qui fréquente habituellement les soirées « rave ». Les réseaux criminels asiatiques déjà établis

en Europe pourraient en assurer la diffusion. Dans cette éventualité, les services répressifs français - douanes, gendarmerie et police - exerceront une particulière vigilance et déploieront une activité soutenue pour faire face à la situation, ainsi qu'il a déjà été pratiqué dans le passé, et avec succès, pour démanteler les diverses filières asiatiques de l'héroïne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65577

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5133

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7114